

ECOLE DU FUTUR

Projet d'école

Rue des Etampes, 2 – 7000 MONS 065/39.93.40

 $\textit{Mail}: \underline{\textit{ecoledufutur}.mons@hainaut.be}$

Facebook – Etudier en Hainaut : Ecole du Futur



<u>Table des matières :</u>

1		L'établissement	
	1.1	Environnement – Etat des lieux	4
	1.2	Offre d'enseignement 1.2.1 Le 1 ^{er} degré 1.2.2 Le 2 ^{ème} degré 1.2.3 Le 3 ^{ème} degré	4 5 6
		1.2.4 Organisation du cours d'éducation physique	6
	1.3	Infrastructures	7
	1.4	Soutien scolaire	7
	1.5	Services parascolaires 1.5.1 Restaurant 1.5.2 Transport 1.5.3 Permanences CPMS 1.5.4 Aménagements raisonnables	9 9 9 10
	1.6	Organisation spécifique 1.6.1 Horaire quotidien 1.6.2 Pour la section audiovisuelle – Arts de la parole 1.6.3 Activités extrascolaires 1.6.4 Activités parascolaires 1.6.5 Plate-forme numérique 1.6.6 Frais scolaires 1.6.8 Respect des divers règlements 1.6.9 Lutte contre le harcèlement scolaire 1.6.10 Stage –Rhéto 1.6.11 Ecole du Futur pour la démocratie 1.6.12 Monographie – Rhéto 1.6.13 TFE –Rhéto	10 10 10 11 11 12 12 13 14 14 15 15
	1.7	Le plan de pilotage – Pacte d'excellence	15
2		Devenir de nos élèves	16
3		Objectifs du projet d'école	16
	3.1	Devenir un citoyen responsable	16
	3.2	Etre acteur de ses apprentissages	16
	3.3	Promouvoir la solidarité	16
	3.4	Intensifier la communication	17

	3.5	Ouverture sur le monde	1/
		3.5.1 Artistique 3.5.2 Extérieur	17 17
	3.6 3.7	Promotion de la santé et prévention des assuétudes Orientation	17 17
	3.8	Transition primaire - secondaire	18
	3.9	Continuum pédagogique	18
	3.10	Différenciation des apprentissages et d'évaluation formative au sein du tronc commun	18
	3.11	Lutte contre l'absentéisme	19
	3.12	Collaboration école - famille	19
4		Plan d'Actions collectives	20
5		Plan de formation	23

Annexe 1 - Evaluation

1. L'établissement

1.1. Environnement – Etat des lieux :

Nichée au cœur de la ville de Mons, l'École du Futur a de tout temps revêtu un caractère familial, chaleureux et accueillant.

L'Ecole du Futur se situe dans le centre historique de Mons, à 2 minutes de la Place du Parc, 5 minutes de la Grand Place, 5 minutes de la gare (trains, bus) et de la sortie d'autoroute.

Cette situation permet un accès facile aux lieux d'animation culturelle tels que : musées, théâtres, bibliothèques, Universités, ...

L'établissement compte en moyenne 500 élèves dont 250 au 1^{er} degré, 150 au 2^{ème} degré, 100 au 3^{ème} degré. La population scolaire est équilibrée 50% de filles, 50% de garçons.

1.2. Offre d'enseignement

L'Ecole du Futur a sans cesse défendu des valeurs simples et incontournables mais essentielles pour le devenir de l'enfant : le travail, la rigueur, le dépassement de soi. Ces valeurs demeurent plus que jamais les nôtres et sont mises en œuvre chaque jour pour dispenser aux étudiants le meilleur enseignement possible. Face à l'évolution de la société, la volonté commune de l'équipe pédagogique a toujours été d'insuffler à notre enseignement la dynamique nécessaire pour proposer à nos élèves une formation sérieuse, cohérente, de qualité, durable où les compétences d'adaptation et d'initiative sont mises en valeur.

L'Ecole du Futur organise un enseignement secondaire général de la 1^{ère} à la 6^{ème} année. Un enseignement secondaire de transition en 5^{ème} et 6^{ème} année section audiovisuelle et arts de la parole.

1.2.1. Le 1er degré

```
1ère année commune =1C
2ème année commune = 2C
2ème année supplémentaire = 2S
```

Les élèves de 2S ont obligatoirement un PIA (Plan Individuel d'Apprentissage).

En 1C et 2C, un PIA peut accompagner tout élève qui rencontre une difficulté.

En outre, le conseil de classe peut demander un PIA sur décision propre ou sur demande des parents ou du CPMS.

> Pédagogie active axée sur le numérique :

- Utilisation de tablettes numériques, pour des exercices de dépassement ou de remédiations ;
- Utilisation d'un environnement numérique de travail (E.N.T.)
- Implication des élèves dans des conceptions ludiques pour favoriser l'apprentissage : « Gamification » (dans les cours de la formation commune), « Serious Game », « Classe inversée »,
- Utilisation de diverses applications pour l'autoévaluation et/ou l'autocorrection.

Le théâtre:

> <u>1C:</u>

- O Toutes les 1C, à raison de deux heures tous les 15 jours, participent à un cours de théâtre (hors grille horaire)
- En mai/juin, chaque classe de 1C participe à une semaine de répétition intensive, suivie d'une répétition générale et de trois voire quatre soirées de représentation

> 2C:

- o Les élèves 2C peuvent poursuivre le théâtre, à raison de 2 heures par semaine, dans le cadre de leur activité « au choix ».
- A partir du mois d'avril chaque groupe de 2C ayant choisi le théâtre participe à une semaine de répétitions intensives suivie d'une répétition générale et de trois soirées de représentations.

Les représentations peuvent se donner dans lieux extérieurs à l'établissement. En journée, en soirée, durant le weekend. Un horaire spécifique sera transmis à chaque responsable légal via l'E.N.T. Lors de la répétition générale et des représentations, les déplacements (aller/retour) jusqu'au lieu de représentation sont placés sous la responsabilité stricte des responsables légaux.

1.2.2. Le 2ème degré: 3ème et 4ème G

Orientation:

- Scientifique ; Economique ; Classique (sous réserve d'organisation) ; Littéraire ;

Pédagogie active axée sur le numérique :

- Utilisation de tablettes numériques, pour des exercices de dépassement ou de remédiations ;
- Utilisation d'un environnement numérique de travail (E.N.T.)
- Implication des élèves dans des conceptions ludiques pour favoriser l'apprentissage :
- « Gamification », « Serious Game », « Classe inversée », ...
- Utilisation de diverses applications pour l'autoévaluation et/ou l'autocorrection.
 - Depuis l'année scolaire 2021/2022 : déploiement progressif d'outils numériques et personnalisation de l'offre numérique à travers, entre autre, le projet « *Chromebook* », initié par notre Pouvoir organisateur. Lors de cette première année, les 3ème G et 4ème G seront équipés de « *Chromebook* », utilisés dans le cadre de leur cursus scolaires, à travers l'utilisation, entre autre d'applications pédagogiques en ligne, cet outil servira tant pour les cours, les projets tels que la « gamification » que pour les remédiations. Les années scolaires suivantes, par degré, les autres années seront équipées.

1.2.3. <u>Le 3^{ème} degré</u>: 5^{ème} et 6^{ème} G / 5^{ème} et 6^{ème} TT Audiovisuel ou Arts de la parole

Les mathématiques sont organisées à 3 niveaux : M2 – M4 – M6

Les sciences à 2 niveaux : Sc 7 – Sc 3

- Dominantes:
- ✓ Scientifique ✓ Langues Modernes ✓ Economique
- Combinaisons d'Options :
 - ✓ Scientifique ✓ Littéraire
- Technique de transition :
 - ✓ Audiovisuel ✓ Arts de la parole. (La section arts de la parole est organisée en partenariat avecl'Académie de Musique de la Ville de Mons)

1.2.4. Organisation des cours d'éducation physique au D2 et D3 :

Pour les D2/D3 (3/4/5/6°), les cours d'éducation physique peuvent être organisés en mixité. Filles, garçons, (X), seront placé.e.s dans des vestiaires séparés. Le/les professeurs se chargeront de la surveillance des vestiaires. Les cours se donneront en commun. Les activités proposées par l'enseignant.e seront adaptés à cette spécificité.

1.3. Infrastructures

L'école dispose de :

- 33 salles de cours ;
- Locaux équipés de PC, projecteurs, projecteurs interactifs, TBI/TVI;
- 3 laboratoires scientifiques ÷
- Une couverture Wi-Fi optimale sur toute l'école ;
- Une salle de cinéma dédiée spécifiquement à la section audiovisuel ;
- Une salle dédiée au montage de l'image;
- 30 Tablettes numériques (IPAD);
- 1 parc informatique de 150 ordinateurs ;
- 1 restaurant pour les « repas chauds » d'une capacité de 100 places ;
- 1 restaurant pour les « repas tartines » d'une capacité de 200 places (salle polyvalente);
- 1 salle pour les pratiques théâtrales ;
- 1 salle d'étude ;
- **2** cours :
 - Avant pour le DI*
 - Arrière pour le DS *

* DI = degré inférieur (1è, 2e, 3e année), *DS = degré supérieur (4e, 5e, 6e année)

Depuis l'année scolaire 2021/2022 – Les élèves possèderont une adresse email officielle @eduhainaut.be

Pour le cours d'Education physique, l'école bénéficie des infrastructures sportives du domaine provincial « *Hainaut Sports* » à Havré. Des conventions avec des partenaires privés sont également prévues. (Ex : Piscine LAGO, ...)

1.4. Soutien scolaire:

La salle d'étude est un lieu de travail. Les études sont encadrées par un éducateur.

Un soutien pédagogique est organisé à raison de :

Au D1:

- 2h/semaine en français en 1C/2C-S
- 2h/semaine en mathématiques en 1C/2C-S
- 2h/semaine en LM anglais en 2C-S et 1h/semaine en LM néerlandais en 2C-S^(*)
- 2h/semaine en sciences en 2C-S^(*)

Au D2:

- 1h/semaine en français en 3G/4G^(*)
- 1h/semaine en mathématiques en 3G/4G^(*)

(*) Sous réserve : en fonction des heures organisationnelles disponibles par année scolaire

Au D1, les 6 premières semaines, après la rentrée scolaire, seront dédiées, pour tous les élèves, à l'apprentissage de technique pour l'amélioration de la méthode de travail.

Un ou deux professeurs par discipline sont à la disposition des élèves. Les enseignants inscrivent spontanément les élèves en difficulté au soutien programmé dans leur horaire. Afin d'assurer la qualité de cette démarche, un nombre maximum d'élèves par séance et par discipline est fixé à 15.

Ponctuellement, un(e) psychologue du CPMS peut intervenir et apporter son soutien aux élèves éprouvant des difficultés de méthode de travail, d'organisation.

Des remises à niveau sont organisées en 2S en français, mathématiques, langues modernes, sciences et méthodologie sont également prévues et particulièrement à travers des projets en interdisciplinarité.

Une « Ecoles des devoirs » peut être organisée, avec la collaboration de la HEH Condorcet pour les élèves de 1C/2C/2S, dans les matières suivantes : mathématiques, français, langues modernes. Suivant un calendrier transmis début d'année scolaire, l'élève, sur base volontaire, pourra s'y rendre. Les séances seront gratuites programmée à raison 1x50minutes, le mercredi après-midi et sur base d'inscription volontaire.

1.5. Services parascolaires

1.5.1. Restaurant:

L'école possède un réfectoire et une salle polyvalente (*utilisée comme réfectoire « tartines »*) et propose des plats sains, variés, cuisinés à l'école par des professionnels de la restauration, avec des produits frais, de saison et locaux si possible.

L'école participe au projet PROXIAL, ce projet implique l'école dans la préparation de repas équilibrés avec un circuit court de production.

L'établissement propose :

Un repas complet

ou

• Une petite restauration : baguette garnie, potage,....

à un prix raisonnable.

Chaque début d'année scolaire, une liste à jour de l'offre de restauration et des prix sera fournie aux élèves et responsables légaux via l'E.N.T et/ou en format « papier ».

1.5.2. <u>Transport</u> :

Les cars provinciaux sont mis à la disposition des élèves pour le transport au départ de Mons vers Havré et au retour d'Havré vers Mons et ce, toute l'année, pour les cours d'éducation physique.

Il en est de même pour les déplacements dans le cadre des répétitions théâtrales (*Cf. P5 1.2.1 Le Théâtre*) :

- 1è année : un ou deux cars sont mis à disposition pour assurer les trajets aller/retour de Mons vers le lieu des représentations lors des répétitions.
- 2^e année : un ou deux cars sont mis à disposition pour assurer les trajets aller/retour de Mons vers le lieu des représentations <u>lors des répétitions</u>.
- Ateliers : un ou deux cars sont mis à dispositions pour assurer les trajets aller/retour de Mons vers le lieu des représentations <u>lors des répétitions</u>.

1.5.3. Permanences CPMS (Centre psycho-médico-social)

Un local est mis à disposition du CPMS pour :

- analyse des résultats scolaires ;
- analyse de comportement ;
- espace d'écoute et de parole ;
- Aide dans la mise en place d'aménagements raisonnables ;

1.5.4. Aménagements raisonnables :

Un local est mis à disposition de la *Cellule Aménagements Raisonnables de l'Enseignement Provincial du Hainaut* pour :

- -) Recevoir et écouter les responsables légaux/élèves sur leurs difficultés scolaires nécessitant des aménagements raisonnables et/ou une intégration ;
- -) Analyser les protocoles de spécialistes ;
- -) Réaliser, sur base de ces protocoles, une synthèse qui sera transmise aux enseignants pour une mise en application sur terrain
- -) Réaliser le suivi de ces protocoles.
- -) Le conseil de classe peut, sur base de l'analyse des résultats scolaires, solliciter les responsables légaux afin d'échanger à nouveau sur la synthèse des protocoles mis à leur disposition et ce dès que la nécessité pédagogique se fait sentir.

1.6. Organisation spécifique :

1.6.1. Horaire quotidien:

- L'établissement ouvre ses portes à : 7h30
- L'horaire de cours est organisé entre 08h15 et 16h15 le lundi, mardi, jeudi et vendredi ;
- Une fois semaine, par classe, possibilité d'un cours de 16h15 à 17h05;
- Les cours se donnent de 08h15 à 12h40 le mercredi ;
- Possibilité d'un cours philosophique le mercredi après-midi, après 12h40 ;
- Une récréation de 15 minutes est organisée le matin et l'après-midi;
- Un temps de table est prévu de 11h50 à 12h40 ou de 12h40 à 13h30

L'établissement ferme ses portes, en période de cours, 30 minutes après la fin du dernier cours. En période d'examens, 30 minutes après la fin du dernier examen.

1.6.2 Pour la section audiovisuelle – Arts de la parole :

Pour les cours de technologie d'images, laboratoire et analyse d'images, les heures peuvent être données selon des modules prédéfinis en début d'année. Les heures seront regroupées (4H et 5H), à la suite et ce afin de pouvoir travailler dans un continuum pédagogiques cohérents et en phase avec la pratique professionnelle. Les cours spécifiques à la section Arts de la parole se donnent à l'Académie de Musique de la Ville de Mons et ce comme défini dans le protocole d'accord.

1.6.3 Activités extrascolaires :

- mercredi 13h30 à 15h30 : Ateliers de théâtre
- mercredi 13h30 à 16h00 : cours de chinois organisé par l'Ecole de Chinois -

M. JIANG Yabin. (sous réserve de collaboration)

1.6.4 Activités parascolaires:

- au moins 2 soirées/an « Grand Théâtre » pour le D3 ;
- voyage(s) pédagogique(s) avec ou sans nuitée, possible(s) en 1C/2C-S/3G/4G/5G-TT
- voyage de rhéto possible

1.6.5. Plate-forme numérique :

L'établissement travaille avec « un environnement numérique de travail » (E.N.T.). Cette démarche s'inscrit dans une meilleure communication entre les différents acteurs de l'école mais également dans une démarche d'éducation aux nouvelles technologies.

Cette plate-forme permettra une gestion et un accès régulier aux absences de l'élève. Avoir accès à ses résultats scolaires, à ses bulletins et permettra une communication rapide entre l'établissement et les responsables légaux.

Cette plate-forme est disponible gratuitement via une application « mobile » ou via Internet par l'adresse : https://ecoledufutur.xxx.be/

Vous pourrez également consulter, via cet E.N.T., des cours en ligne, des remédiations, des informations sur l'organisation de l'établissement, la discipline, consultation des frais scolaires, réservation des rendez-vous pour les réunions de parents, etc. L'E.N.T est le cahier de communication.

Chaque membre du personnel dispose d'une connexion à notre E.N.T. et peut, par ce biais, consulter les notes de services, les divers règlements, les circulaires, le vade-mecum spécifique. Il a également accès à une messagerie.

Le personnel enseignant encode, via l'E.N.T. les absences des élèves ainsi que ses points obtenus lors des diverses évaluations et ce dans les délais fixés par l'établissement. Il consulte, également, dans le cadre de ses pratiques pédagogiques, les éventuels aménagements raisonnables demandés pour l'élève. Le P.I.A. (plan individualisé d'apprentissage) sont également complétés, par le titulaire de classe, dans l'E.N.T. et consultable par les responsables légaux. Les enseignants complètent également les faits disciplinaires, nécessitant un rapport, via l'E.N.T.

Dans le cadre de l'utilisation des outils numériques et particulièrement l'E.N.T. (ou les emails), le personnel enseignant et administratif est invité à n'envoyer aucune communication (hors celle urgente pour la bonne organisation de l'établissement ou favorisant la réussite de l'élève) tant aux élèves qu'aux enseignants en dehors des heures d'ouverture de l'établissement.

Dans le cadre des « ouvertures de messagerie de l'ENT » aux responsables légaux, les enseignant.e.s sont invités à répondre, uniquement, dans les jours ouvrables scolaires et durant les heures d'ouverture de l'établissement.

1.6.6 Frais scolaires:

Conformément aux diverses circulaires, et dans le respect du calendrier fixé par ces dernières, l'établissement fournira :

- Une estimation des frais scolaires ;
- Une ventilation trimestrielle:
- Un récapitulatif des frais demandés au cours de l'année.

Ces documents seront fournis via l'E.N.T. mais également en version « papier » dans le bulletin.

L'utilisation d'une plate-forme, complémentaire à l'E.N.T., pour la gestion et le paiement des frais scolaires pourra également être utilisée.

Les responsables légaux recevront, pour les frais de photocopies, de piscine, de voyage et sorties scolaires, les demandes de paiement par facture. Pour l'achat des éventuels frais « d'équipement », les responsables légaux auront toute liberté de choisir le fournisseur qu'ils souhaitent. Le plafond relatif à ces frais, et fixés par décret, sera scrupuleusement respecté.

A partir de 50 euros de frais, à la demande des responsables légaux, un plan d'étalement de paiement sera élaboré en collaboration avec l'établissement.

Pour toute difficulté de paiement de frais scolaires, les responsables légaux peuvent prendre contact avec l'établissement afin, en fonction de la situation, de trouver une solution au paiement. L'objectif de ces échanges étant de permettre à l'enfant dont les parents éprouvent des difficultés financières, de pouvoir réaliser une scolarité normale, dans des conditions identiques aux autres élèves, plus aisés et ce sans être pénalisé par ces soucis financiers.

1.6.6. Respect des divers règlements :

Le règlement protège la mission de l'établissement et organise donc : le temps, l'espace, les comportements individuels (GSM, déchets, ...) et relationnels (la bienveillance,...) la vie de groupe et institutionnelle (délégué de classe).

Les règlements ont pour objectifs de contribuer à la réalisation d'un monde durable en acquérant le sens protecteur de nombres de règles de vie en société :

- Prendre sa place dans le groupe en tenant compte des places des autres ;
- Mieux se connaître et à reprendre sa place lorsqu'une règle protectrice n'est pas respectée.

Le règlement est un levier éducatif à la citoyenneté, il contribue à humaniser chacune et chacun. Il assure l'accès à tous à une institution efficace, responsable et ouverte.

- Les élèves sont tenus de respecter « le Code de vie » à l'Ecole du Futur. Règlement transmis en début d'année scolaire qui vient compléter le Règlement d'Ordre Intérieur de la Province de Hainaut.
- Tout appareil électronique, sauf à usage pédagogique, est interdit dans l'enceinte de l'établissement. Sauf autorisation particulière de la Direction (Idem pour le rechargement de celui-ci)
- Les tenues vestimentaires et chaussures doivent être adaptées aux cours suivis et aux mesures de sécurité imposées.

• En application du Règlement d'Ordre Intérieur de la Province de Hainaut, tout couvre-chef est interdit dans l'enceinte du l'établissement.

Les difficultés auxquelles font face certains jeunes peuvent rendre difficile les apprentissages en classe. Ces difficultés rendent nécessaire une cohérence du cadre éducatif, des attitudes et des actions de tous les adultes pour éviter que ces élèves en difficultés ne se glissent dans les « failles » éducatives et soient entraînés vers du décrochage scolaire. La signature d'un contrat de comportement sera demandé lorsque des problèmes disciplinaires récurrents sont constatés. Ce contrat a pour objectif la fixation d'un cadre disciplinaire clair et précis pour l'élève. Il est informé des attentes vis-à-vis de ses études et les moyens qu'il doit activer pour parvenir à la réussite de son année.

• Les faits se produisant hors du cadre scolaire et hors des heures scolaires (entre autre sur les réseaux sociaux et nouveaux moyens de communication) sont sous la responsabilité stricte des responsables légaux et/ou de l'élève majeur. L'établissement se réserve malgré tout le droit, de donner toute suite qu'il juge nécessaire et ce en fonction de la situation qui sera portée à sa connaissance.

1.6.7. Lutte contre le harcèlement scolaire :

Les cas supposés de (cyber) harcèlement seront traités en collaboration avec les divers partenaires scolaires (CPMS – AMO – PSE - ..) et selon la procédure décrite dans « le Code de vie ».

1.6.8. **Stage - rhéto :**

L'étudiant effectue un **stage d'observation** obligatoire **selon les modalités fixées au préalable par l'établissement, dans l'entreprise** (au senslarge) de son choix. Un **carnet de stage** est tenu à jour en collaboration avec son maître de stage et sera le point de départ d'un **rapport**. Il est écrit dans le respect de consignes données par le professeur de français.

La recherche de ce stage s'effectue par l'élève et/ou les responsables légaux. L'école est en soutien à toute recherche.

Objectifs:

Le stage permet à chaque étudiant de **percevoir objectivement et sur le terrain le métier** auquel il se destine. En s'immergeant dans la vie réelle auprès de professionnels les plus divers, il peut ainsi s'assurer que le **choix** de ses **études supérieures** correspond à son **projet de vie.**

Le stage ne peut pas commencer tant que la convention de stage n'est pas signée par les différentes parties et remise à l'établissement dans les délais imposés. L'élève n'ayant pas trouvé de stage doit en informer l'établissement et ceci 15 jours avant le début du stage.

L'établissement organisera, avant le stage, une série de rencontres avec des professionnels venus de divers horizons. Ces rencontres auront pour but de permettre à l'élève de peaufiner son choix tant en matière d'études futures que pour son stage de janvier.

Les élèves de 6TT audiovisuel et 6TT Arts de la parole pourront suivre une semaine immersive, avec les enseignants de leur section, afin d'améliorer leurs connaissances et pratiques du métier. Ils seront réunis dans le cadre d'un projet commun. Ce projet finalisé fera office de rapport de stage pour les élèves concernés.

1.6.9. Ecole du Futur pour la démocratie - rhéto

Le **projet** se construit tout au long de l'**année** au travers des cours et de leurs contenus disciplinaires spécifiques, mais aussi par le biais d'activités extrascolaires diverses.

Objectifs:

- **interdisciplinarité** : le fil rouge du projet est abordé dans les cours de langues, histoire, physique, mathématique, français, cours philosophiques,...
- ouverture au monde extérieur : rencontre d'experts, de témoins de l'histoire, visite de lieux de mémoire...
- humanisme et éducation à la citoyenneté : vivre ensemble, éducation à la tolérance et à la démocratie

1.6.10. Monographie - rhéto

Par groupe de deux, les étudiants réalisent l'étude d'un pays tiré au sort. Ils en présentent différents aspects dans un travail écrit (évalué en géographie/ou option, histoire, langue moderne1 puis dans une défense orale (évaluée géographie/ou option, histoire et LM1). Ce travail constitue un Ensemble Articulé de Compétences, équivalent à un examen de juin.

Objectifs:

La monographie est un **travail complexe**, conçu comme l'application des principaux piliers de soutènement de la pédagogie de l'Ecole du Futur :

- interdisciplinarité
- investissement personnel et travail en équipe
- préparation aux études supérieures
- autonomie, finalité de l'apprentissage

1.6.11. **TFE - rhéto**

Dans les options 6G littéraire, chaque élève choisit en début d'année un domaine d'activités lié à un secteur de la communication. Il réalise un travail de **recherche**, de **création** et de **critique** sur ce domaine.

Toute l'année, le cours lui apportera des **outils** (référentiels, personnes ressources,...) permettant de se spécialiser dans le secteur choisi.

La **version écrite** du TFE est déposée après avant le congé de Printemps et la **défense orale** a lieu en juin, dans la session d'examen. L'évaluation sera intégrée dans la cotation finale du cours de communication.

1.7 <u>Le plan de pilotage – Pacte d'excellence</u>

Afin d'atteindre l'objectif fixé dans l'avis numéro 3 du Groupe Central du pacte pour un enseignement d'excellence tel qu'il a été approuvé par le Gouvernement, la généralisation progressive de l'élaboration des plans de pilotage par les établissements est mise en œuvre, notre établissement scolaire fait partie de la « 2º vague », une séance d'information par « Capp Hainaut » a été programmée en septembre 2018, celle-ci a été suivie par la création d'un comité de pilotage au sein de l'établissement scolaire.

Le nouveau pilotage des écoles modifiera le fonctionnement des établissements : les enseignants seront associés à la conception et à l'application de ce dernier. Dans ce cadre, les heures de pratiques collaboratives, telles que définies dans le Règlement de travail du personnel enseignant, sont à appliquer et respecter. Elles seront utilisées dans le cadre de la coordination de projets, de la mise en place des actions du contrat d'objectifs ou du protocole de collaboration, de la réflexion pédagogique tant sur les méthodologies d'apprentissage horizontal que vertical ou sur l'introduction de nouvelles méthodes d'enseignement, les évaluations formatives, les remédiations,

Ce plan définit différentes stratégies comme par exemple la réussite des élèves, la lutte contre l'échec scolaire et le décrochage, les outils numériques, l'accès à la culture et aux sports, la promotion de la citoyenneté, l'orientation, les discriminations, l'intégration des élèves à besoins spécifiques, le travail en équipe, la formation du personnel et la collaboration avec les parents.

Les actions, telles que définies dans le plan de pilotage/contrat d'objectifs, seront mises en application par l'ensemble du personnel enseignant.

2. Devenir de nos élèves :

Les élèves diplômés à l'EDF réussissent, pour la plupart, leurs études supérieures avec grade, tant en Haute Ecole, qu'à l'Université, dans tous les domaines.

3. Objectifs du projet d'école

UN ELEVE = UN NOM = UN PROJET de VIE

3.1. Devenir un citoyen responsable

- * favoriser l'engagement dans les différents projets
- * susciter la prise de conscience de la citoyenneté
- * pratiquer la démocratie dans l'école et prolonger la démarche à l'extérieur de l'école
- * favoriser le respect de l'Autre et de son travail
- * poursuivre le travail sur l'amélioration de son environnement
- * lutter contre le tabagisme et les assuétudes
- * établir des relations avec les autres

3.2. Etre acteur de ses apprentissages

- * développer la curiosité intellectuelle de l'enfant
- * former le sens critique, la capacité analytique et de raisonnement
- * développer la créativité, le sens du respect et des responsabilités
- * assurer un apprentissage de l'autonomie
- * apprendre à réaliser son auto-évaluation
- * promouvoir la confiance en soi
- *utiliser toutes les sources d'information accessibles : bibliothèques, nouvelles technologies de l'information
- * prendre des initiatives, développer une attitude positive
- * apprendre à travailler en équipe
- * apprendre à gérer son temps, son travail
- * s'exprimer oralement pour convaincre

3.3. Promouvoir la solidarité

* Projet Proxial Dès septembre 2018, organisation d'un petit déjeuner pour le D1. L'Objectif est de conscientiser l'importance de bien se nourrir et se nourrir sainement. Collaboration avec l'observatoire de la santé.

*Délégués de classe :

Des élections sont organisées à bulletin secret, avant les congés d'automne, et ce sous l'égide du Comité des rhétos. Les délégués représenteront les élèves de leur classe. Des réunions/consultations mensuelles seront organisées afin de débattre de divers projets organisés au sein de l'établissement, des difficultés éventuellement rencontrées par les élèves,

*Comité des rhétos :

Des élections sont organisées à bulletin secret, avant le 1^{er} octobre, et ce afin de désigner les divers membres du Comité. Ce dernier organisera l'élection des délégués de classe et avant les congés d'automne. Des réunions/consultations seront organisées afin de débattre de divers projets organisés au sein de l'établissement et portés par les rhétos.

*Ecole du Futur pour la démocratie

3.4. Intensifier la communication :

- * Environnement Numérique de Travail D'utilisation d'un ENT permet l'envoi rapide et numérique de nombreux courriers, et intensifier l'information. Egalement possibilité de suivre les évaluations, bulletin, journal de classe.
- * informer des différents projets réalisés à l'école
- * informer de l'organisation générale de l'école
- * identifier les bons moyens de communiquer
- * favoriser la collaboration disciplinaire
- * rassembler l'équipe autour de projets communs, dans un lieu commun et convivial
- * favoriser l'empathie

3.5. Ouverture sur le monde :

3.5.1. Artistique:

- * pratiquer le théâtre dès la 1^{re} année
- * faire connaissance avec des lieux de culture (théâtres différents, musées ...)
- * initier aux divers métiers satellites du théâtre
- * intéresser les élèves à l'art musical
- * développer la créativité par le dessin, la sculpture,...

3.5.2. Extérieur:

- * Adhésion de l'établissement au Réseaux des Ecoles associées de l'UNESCO
- * se tourner vers les autres
- * apprendre à connaître l'autre (une autre communauté, un autre pays, ...)
- * apprendre à vivre ensemble (cultures différentes, confessions différentes ...)

3.6. Promotion de la santé et prévention des assuétudes :

Au travers des cours et de diverses animations, toute la communauté est sensibilisée au bien manger, au bien-être physique, mental, aux déviances consécutives à des consommations abusives et/ou non réfléchies.

3.7. **Orientation:**

Des animations sont organisées, des informations sont diffusées et des rencontres individuelles organisées pour donner à chaque élève la possibilité de percevoir objectivement ses forces, ses faiblesses, ses goûts afin de s'orienter vers la filière dans laquelle il pourra s'épanouir.

En 6^e année, l'élève effectue un stage en l'entreprise, reçoit des informations des hautes écoles, des universités, du SIEP, du CPMS,

3.8. Transition primaire – secondaire :

Les trois à quatre premières journées de l'année scolaire seront organisées de 8h15 à 11h50 afin de favoriser le passage des élèves de 6ème primaire à 1ère secondaire.

Dans ce cadre des animations leur seront proposées, à savoir :

- Cohésion de groupes ;
- Initiation à notre E.N.T.;
- Découverte de l'établissement dans son ensemble (locaux, R.O.I., personnel, ...)
- Découverte du CPMS;
- Découverte des abords de l'établissement ;
- Information sur le travail scolaire demandé à l'élève ;
- Sensibilisation aux dangers des outils numériques ;
- ...

Les élèves de 6^{ème} primaire qui désirent découvrir l'établissement sont conviés, sur rendez-vous, à passer une matinée immersive au sein d'un « groupe classe » de 1^{ère} commune. A la fin de cette matinée, un débriefing est organisé avec les responsables légaux.

3.9. Continuum pédagogique :

Les équipes pédagogiques travaillent, dans le cadre d'un continuum premier degré, deuxième degré et deuxième degré, troisième degré en collaborant tant de manière horizontale (C'est-à-dire qu'une même matière est vue de manière identique sur la même année quel que soit l'enseignant) que verticalement, c'est-à-dire, que l'échange et la continuité sont assurés et sont réalisés à travers les différents degrés.

3.10 : Différenciation des apprentissages et d'évaluation formative au sein du tronc commun :

L'élève effectue son parcours scolaire tout au long du tronc commun de manière continue. Afin de lui permettre d'atteindre les objectifs fixés, des pratiques de différenciation des apprentissages sont mises en œuvre, tôt dans l'année, et ce fonction des besoins constatés par les équipes pédagogiques. Cette différenciation peut prendre des formes diverses : heure(s) de remédiation, exercices supplémentaires, MOOC,

A ce titre, l'évaluation formative, est un outil utilisé par le professeur pour permettre à chaque élève de progresser à son rythme dans l'appropriation des contenus d'apprentissage fixés par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Les pratiques pédagogiques de différenciation et d'accompagnement personnalisés, définis par le contrat d'objectifs, sont mises en œuvre par l'équipe pédagogique.

Les dispositifs de différenciation et les modalités de l'accompagnement personnalisé sont évalués régulièrement par l'équipe pédagogique et, le cas échéant, ajustés.

Pour les élèves dont les difficultés d'apprentissage persistent, malgré les dispositifs mis en place par l'équipe pédagogique, des dispositifs spécifiques de différenciation et d'accompagnement personnalisé seront mis en œuvre après concertation avec les parents et consultation et avis du CPMS. Ces dispositifs seront notifiés dans un dossier accompagnant de l'élève.

3.11. Lutte contre l'absentéisme :

Une présence régulière et un absentéisme justifié offriront à l'élève les conditions optimales pour favoriser sa réussite scolaire. Les divers points relatifs à la justification d'absence sont repris dans le Règlement d'Ordre Intérieur de la Province de Hainaut.

Dans le cadre de la lutte contre le décrochage scolaire et dans le respect des différentes circulaires, l'établissement applique les mesures suivantes :

- Une analyse de la situation d'absentéisme est réalisée à chaque conseil de classe et ce pour tous les élèves ;
 - A 5 ½ jours d'absence injustifiée, les responsables légaux (ou l'élève majeur) seront conviés, par l'éducateur, à une rencontre afin de les sensibiliser à la problématique.
 - A 9 ½ jours d'absence injustifiée, les responsables légaux (ou l'élève majeur) seront conviés, par la Direction, à une rencontre afin de les resensibiliser à la problématique. Une déclaration sera automatiquement générée et transmise au service compétent de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

A plus de 20 ½ jours injustifiés, l'élève et/ou les responsables légaux, dans le respect de la législation est/sont invité(s) à signer un contrat d'objectif afin de lui permettre de réussir sa scolarité et récupérersa qualité d'élève régulier.

L'élève qui ne remet dans les délais imposés ses justificatifs d'absence peut se voir interdire, par son éducateur responsable, pour une période déterminée, de débuter plus tard ou finir plus tôt en cas de modification de l'horaire en vigueur.

3.12. Collaboration école - famille :

Grâce à notre E.N.T., les parents/responsables légaux, bénéficient d'un suivi en temps réel de la scolarité de leur(s) enfant(s) : résultats scolaires, bulletins, absentéisme, cours, communication, rencontre parents/professeurs, ...

Cet outil permet de renforcer l'implication des parents/responsables légaux dans la scolarité de l'enfant. Les codes sont fournis aux responsables légaux dès le début de l'année scolaire et ce afin de faciliter une connexion rapide et un suivi proactif. L'établissement reste à la disposition de la famille pour l'aide à la connexion et à l'utilisation de la plateforme.

Les éducateurs, quotidiennement après le passage en classe pour la réalisation de l'appel des élèves, contacteront téléphoniquement ou numériquement via l'ENT les responsables légaux/élève majeur pour s'assurer de la raison de l'absence de l'enfant. Cette action permet de désamorcer des situations (brossage), mais également de créer une relation de confiance entre l'éducateur/éducatrice du degré et les parents.

4. Plan d'actions collectives

Plan d'Actions Collectives

A. Connaître son école pour mieux s'intégrer

Objectifs:

- 1. dédramatiser le passage souvent délicat du primaire au secondaire
- 2. apprendre à connaître ses condisciples, à se repérer dans l'école
- 3. optimiser l'encadrement des élèves
- 4. identifier rapidement et judicieusement les éventuelles difficultés (sociales, privées, pédagogiques, ...)

Critères et indicateurs internes :

- 1. choix réfléchi de sa nouvelle école
- 2. maturation de son projet
- 3. connaissance de soi
- 4. gestion du journal de classe, de son temps, des priorités
- 5. organisation de son travail → rituels pédagogiques

Actions:

- 1. accueil pendant ½ jours d'élèves de 6ème primaire (en individuel ou la classe)
- 2. activités d'accueil les premiers jours de septembre
- 3. groupe classe de taille réduite
- 4. règles de vie
- 5. gestion d'un calendrier scolaire
- 6. utilisation d'un ENT (Environnement Numérique de Travail)

Ressources:

- 1. coordinateur, CPMS, PSE
- 2. équipe pédagogique

B. <u>La remédiation – être acteur de son apprentissage</u>

Objectifs:

- 1. aider les élèves (en difficulté ou non)
- 2. atteindre les socles de compétence
- 3. apprendre l'autonomie par l'élaboration de stratégies d'apprentissage
- 4. améliorer la réussite scolaire
- 5. renforcer et/ou développer l'estime de soi
- 6. utilisation d'un ENT (Environnement Numérique de Travail)

Critères et indicateurs internes :

- 1. questions des élèves
- 2. diagnostic du professeur
- 3. résultats scolaires
- 4. avis des parents
- 5. forces/faiblesses identifiées par l'élève
- 6. conseils de classe
- 7. choix scolaire

Actions:

- 1. remédiation immédiate (en cours)
- 2. remédiation programmée (à l'horaire)
- 3. petits groupes
- 4. P.I.A.
- 5. fiches de travail individualisées
- 6. exercices de difficultés différentes (analyse de consignes, révision des bases, exercices de synthèses, autoévaluation, ...)

Ressources:

- 1. binôme/trinôme d'enseignants
- 2. matériel informatique
- 3. CAPP Hainaut

C. Le théâtre

Objectifs:

- 1. épanouissement de la personne de l'élève
- 2. cohésion du groupe
- 3. ouverture sur la culture

Critères et indicateurs internes :

- 1. confiance en soi
- 2. maîtrise de soi
- 3. cohésion du groupe
- 4. timidité (affronter le regard de l'Autre)
- 5. respect des différences
- 6. capacité d'écoute
- 7. expression orale

Actions:

- 1. pratiques théâtrales
- 2. analyse, lecture, mémorisation, appropriation de textes
- 3. maîtrise de l'espace corporel
- 4. exercices d'improvisation, de créativité
- 5. ouverture sur le monde artistique
- 6. approche des différents métiers de la scène
- 7. respect des différences, du travail de l'Autre
- 8. travaux d'écriture de recherche historique

Ressources:

- 1. professeurs de théâtre, coordinateur
- 2. La Fabrique de théâtre à La Bouverie (lieu, régisseurs,...)
- 3. équipe pédagogique.

D. La communication

Objectifs:

- 1. le favoriser l'optimiser
- 2. encourager la communication entre les différents partenaires
- 3. optimiser la communication interne

Critères et indicateurs internes :

- 1. consultation des informations dans la salle des professeurs
- 2. consultation du site internet, mails, Facebook
- 3. suivi des réunions

Actions:

- 1. utilisation d'un ENT (Environnement Numérique de Travail)
- 2. écran d'information dans l'école
- 3. site internet
- 4. Facebook
- 5. journal de classe/cahier de communication (+étiquettes)

Ressources:

- 1. Educateurs/coordinateur
- 2. personnel de référence
- 3. CPMS

E. Connaître l'environnement immédiat de son école.

Objectifs:

- 1. se repérer
- 2. appréhender le patrimoine culturel, architectural, historique, ... de la ville
- 3. situer des points stratégiques dans la ville (gare, arrêt de bus,...)

Critères et indicateurs internes :

- 1. lire un plan
- 2. suivre des consignes

Actions:

- 1. visite des bibliothèques et librairies de Mons
- 2. balade-découverte du centre historique de Mons (sous forme de rallye)
- 3. Visite des musées, théâtre, des expositions sur la ville de Mons

Ressources:

- 1. CPMS, PSE, équipe pédagogique, Coordinateur
- 2. Partenaires

<u>Plan de formation – Ecole du Futur</u>

1. Mettre en évidence les besoins et y remédier :

Sujets:

- Remédiation immédiate par l'utilisation de l'outil informatique
- Adapter son enseignement aux différents « dys... »Les intelligences multiples ;
- Les méthodes de travail.
- Le plan individualisé d'apprentissage.

Objectifs:

- Mettre en évidence les méthodes qui répondent au mieux aux besoins identifiés.
- Réapproprier l'outil informatique comme outil de recherche et/ou de travail.
- Gérer son temps, organiser son travail, apprendre à apprendre (Méthode de travail).

2. <u>L'élève – acteur de son apprentissage</u>

Sujets:

- Décloisonner les matières et les interconnecter.
- Utiliser les nouvelles technologies et les moyens traditionnels.

Objectifs:

- Meilleure compréhension et donner du sens.
- Organiser son travail.

3. <u>Améliore le bien –être au travail (élèves/professeurs)</u>

Sujets:

- Gérer son stress.
- L'estime de soi et la confiance en soi.
- La connaissance de soi.
- Le décrochage scolaire (élèves/professeurs).

Objectifs:

- Améliorer le climat de classe et de l'école.
- Améliorer le bien être de chacun (élèves professeurs éducateurs).
- Améliorer la qualité de l'enseignement.

4. Utilisation des nouvelles technologies de l'information (TIC)

Sujets:

- Le TBI/TVI dans tous les cours.
- Le TBI/TVI source de documentation.
- Le TBI/TVI au service de la remédiation immédiate.
- Les outils numériques gratuits à utiliser en classe.
- Le laboratoire numérique (cours scientifique)
- Utilisation réfléchie, citoyenne, responsable et respectueuse d'Internet
- Gamification
- Utilisation des Chromebooks

Objectifs:

- Apprendre à organiser des recherches.
- Apprendre à croiser les informations.
- Optimiser les moyens → l'emploi d'un Chromebook.
 - o L'emploi du TBI/TVI.
 - o L'emploi du labo numérique.
 - o L'emploi d'applications gratuites
 - Utilisation dans les remédiations

5. La communication

Sujets:

- La communication non violente.
- Gestion des conflits/médiation.
- Analyse transactionnelle.
- Rédaction des commentaires à l'attention des élèves/responsables légaux.

Objectif:

- Optimiser la communication.
- Envisager les commentaires comme des moyens de progression.

6. Améliorer la qualité de l'enseignement

Sujets:

- Nouveaux programmes.
- Le conseil de classe : réel outil de progression pédagogique.
- Etre titulaire de classe.
- Améliorer la cohérence pédagogique.
- Créer des outils d'évaluation commun.

Objectif:

- Maîtriser les nouveaux programmes.
- Améliorer la qualité des conseils de classe.
- Améliorer la progression des apprentissages.
- Améliorer l'évaluat